

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 009-244/13/BC

**■ Définition d'emplois créés à la nomenclature
DPRH 13/9642/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il convient de définir les missions, ainsi que le niveau de recrutement et de rémunération relatifs à des emplois créés à la nomenclature de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Communes ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

- La loi n° 84 53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- La loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- Les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la filière administrative, de la filière technique et de la filière sanitaire et sociale de la Fonction Publique Territoriale ;
- La délibération du Bureau de Communauté FAG 06/448/BC du 13 juillet 2006 relative à la définition d'emplois créés à la nomenclature ;
- Les délibérations relatives à la nomenclature des emplois de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que parmi les emplois vacants créés à la nomenclature, il convient de définir cinq postes, et de procéder à l'ajustement d'un poste déjà défini.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les définitions d'emplois suivantes :

- Deux auditeurs Délégation de Service Public (Inspection Générale des Services)
- Un auditeur (Inspection Générale des Services)
- Un responsable de division patrimoine (Direction de Pôle Patrimoine et Logistique)
- Un chef de service administration des données (Direction de Pôle Systèmes d'Information)

1/ Deux auditeurs Délégation de Service Public inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à l'Inspection Générale des Services.

Description du poste : Sous l'autorité de l'Inspecteur Général des Services :

- Analyse des comptes financiers et des rapports de délégataires (équilibre du contrat, taux de rendement, ICR...),
- Elaboration du diagnostic des forces et faiblesses des contrats de Délégation de Service Public et typologie des risques,
- Contrôle de la régularité et de la fiabilité des opérations réalisées et des états financiers des structures contrôlées,
- Vérification des comptes de résultat (analyse des clés de répartition, application des coefficients d'indexation, amortissements, provisions, identifications des marges cachées) et des comptes rendus annuels du délégataire,
- Suivi patrimonial et de la valeur financière notamment, des biens de retour, de reprise,
- Analyse comparative auprès des métropoles sur les activités de nature comparable,

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

- Assistance aux directions pour le montage des dossiers de consultation AMO et de Délégation de Service Public,
- Rédaction ou validation des documents relatifs aux Délégations de Service Public,
- Elaboration des visas des projets de délibération,
- Participation au dispositif de formation interne mis en place au sein de l'Inspection Générale des Services,
- Participation ou animation des réunions organisées interservices.

Profil : Formation supérieure (Bac+3). Compétences en réglementation des marchés publics et des Délégations de Service Public. Connaissance des principes des engagements comptables.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

2/ Un auditeur inscrit à la nomenclature en référence au d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à l'Inspection Générale des Services.

Description du poste : Sous l'autorité de l'Inspecteur Général des Services :

- Participation à l'élaboration des programmes d'audits opérationnels et financiers sur les processus de Marseille Provence Métropole et sur l'ensemble de ses activités
- Préparation des méthodologies adaptées aux types d'audits à réaliser
- Réalisation des missions d'audit interne (audit d'entité, de fonction de système, de procédures)
- Elaboration des propositions pour améliorer le contrôle interne, la gestion du risque et les performances des entités auditées
- Accompagnement des directions et services dans la conception et la mise en place de méthodes et d'outils de contrôle interne
- Rédaction des rapports d'audit présentant les différentes recommandations à mettre en place
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations
- Participation à la réalisation de missions d'audits externes :
- Analyse des comptes financiers et des rapports de délégataires
- Vérification des comptes de résultats (analyse des clés de répartition, application des coefficients d'indexation, amortissements, provisions, identification des marges cachées) et des comptes rendus annuels du délégataire.

Profil : Formation supérieure (Bac+3). Compétences en réglementation des marchés publics et des Délégations de Service Public. Connaissance des principes des engagements comptables.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

3/ Un responsable de division patrimoine inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à Direction de Pôle Patrimoine et Logistique.

Description du poste : Sous l'autorité du Chef de service Patrimoine Assurance Comptabilité :

- Suivi des dossiers patrimoine en transversalité avec les autres services internes à la Direction, les autres Directions et les interlocuteurs externes
- Etablissement de l'inventaire du patrimoine immobilier de Marseille Provence Métropole
- Passation et suivi de certains baux, conventions et contrats
- Gestion des problématiques patrimoniales concernant les locations et acquisitions faites par Marseille Provence Métropole

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

- Validation des courriers et des actes préparés par la division.

Profil : Formation supérieure dans le domaine Droit et gestion du Patrimoine (Bac+3). Maîtrise du droit immobilier. Expérience professionnelle acquise dans des fonctions similaires

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

4/ Un Chef de Service administration des données inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, et rattaché à la Direction de Pôle Systèmes d'Information.

Description du poste : Sous l'autorité du Directeur de l'Information Géographique :

- Définition du projet de service
- Répartition des activités entre les agents
- Mobilisation et accompagnement de l'équipe dans l'atteinte des objectifs
- Rédaction des rapports d'activité et compte-rendu à sa hiérarchie
- Structuration et modélisation des informations géographique de Marseille Provence Métropole
- Pilotage de l'administration des données géographiques intégrant : l'acquisition des données, l'administration, le traitement, l'analyse, la diffusion et le contrôle qualité.

Profil : Formation supérieure (Bac+4). Connaissance et maîtrise des concepts et application SIG – des référentiels de l'information géographique – des procédures, des méthodes de structuration et d'analyse de l'information géographique. Connaissance des bases du code des marchés publics. Expérience professionnelle acquise dans des fonctions similaires.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'ingénieur territorial et au régime indemnitaire y afférent.

Article 2 :

Est modifié, le profil de poste Directeur Espace Vieux-Port (délibération FCT 004-310/12/BC-DPRH 12/8067/BC), inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés principaux, et rattaché à la Direction Générale Adjointe Services Urbains de Proximité, notamment au regard des missions complémentaires suivantes :

- Management des équipes opérationnelles (Service Prévention Répression Infractions) et prospectives (Coordination Vieux-Port) :
 - Pilotage et coordination des actions de prévention et de répression des infractions.
 - Gestion des évolutions de l'Espace Vieux-Port en intégrant une dimension prospective à moyen et long termes.
- Coordination des actions des services urbains de proximité de Marseille Provence Métropole sur la zone Vieux-Port, notamment : la Direction de Pôle Propreté et Traitement des Déchets, avec notamment la Direction de la Propreté Urbaine, la Direction de Pôle Espace Public Voirie Circulation (mobilier urbain, bornes...), la Direction des Ports (gestion du plan d'eau), etc...
- Garantie de la cohérence des opérations sur la zone Vieux-Port : interlocuteur privilégié des services de la Ville de Marseille sur cet espace, tant dans sa dimension quotidienne qu'évènementielle (notamment Marseille Provence 2013) :
 - Encouragement des synergies.
 - Etablissement des procédures.

- Mise en place des protocoles et autres liens de coopération avec les services de la Ville de Marseille sur les différents domaines de compétence communale tels que les pouvoirs de police du maire, la vidéo-protection, la gestion des emplacements, etc.

Profil : Formation juridique (Bac+3). Expérience professionnelle acquise dans des fonctions comparables. Bonne connaissance de l'environnement territorial.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade de directeur territorial et au régime indemnitaire y afférent.

Si ces emplois ne pouvaient être pourvus par des candidats titulaires de la Fonction Publique, ils pourraient être occupés par des agents contractuels disposant du diplôme requis pour l'accès au grade de référence dans le cadre du concours externe correspondant.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013 de la Communauté Urbaine : Sous-Politique A510, Chapitre 012, Fonction 020, Nature 64111 ou par défaut, 64131

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Bernard MOREL

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI